



La vérificatrice générale du Québec présente un portrait de la gouvernance et de la gestion des technologies de l'information au gouvernement du Québec – Communiqué n° 9

Québec, le 22 mars 2017 – M^{me} Guylaine Leclerc rend public aujourd'hui le tome de l'hiver 2017, lequel fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*. Dans le **chapitre 9**, elle présente les résultats d'une autoévaluation effectuée par les répondants de 43 entités gouvernementales.

L'étude fait ressortir trois zones de vulnérabilité, soit la gouvernance des technologies de l'information (TI), leur alignement stratégique et la surveillance de leur performance. Notons qu'il s'agit d'un portrait global et qu'une vulnérabilité ne touche pas toutes les entités. De plus, un processus vulnérable ne s'explique pas de la même façon et n'a pas le même impact pour chaque entité concernée.

Gouvernance des TI. La haute direction et les premiers dirigeants responsables des TI estiment ne pas avoir l'assurance que le système de gouvernance fonctionne efficacement; que chacun des investissements génère une valeur optimale; que les risques critiques liés aux TI sont gérés efficacement et que leur impact est connu; que les besoins en ressources sont comblés efficacement et que celles-ci sont utilisées de façon optimale.

Alignement stratégique des TI. La compréhension des processus d'affaires, de l'information, des applications et des infrastructures en matière de TI ne semble pas suffisante pour soutenir efficacement l'organisation et pour permettre la réutilisation efficace des TI. Par ailleurs, le choix des investissements semble approprié, mais les premiers dirigeants responsables des TI n'ont pas l'assurance qu'une surveillance appropriée est exercée, laquelle permet d'obtenir les bénéfices attendus.

Surveillance de la performance des TI. L'approche en matière de TI ne semble pas efficace ni opérationnelle. De plus, les processus ne semblent pas mesurés en fonction d'objectifs et d'indicateurs et, si ces derniers sont présents, ils ne semblent pas approuvés par les parties prenantes ou intégrés dans les systèmes de surveillance de l'organisation. En outre, la reddition de comptes portant sur la performance et la conformité ne semble pas toujours utile ni produite en temps opportun. Qui plus est, le système de contrôle interne ne semble pas être validé de manière indépendante pour s'assurer qu'il est opérationnel et efficace.

Des enjeux se posent à l'égard des processus jugés les plus vulnérables. La haute direction ou le conseil d'administration des entités interrogées sont invités à se questionner sur les raisons de la vulnérabilité de certains processus. Bien que le Secrétariat du Conseil du trésor ait communiqué aux entités gouvernementales des orientations et des directives en matière de TI, des efforts additionnels semblent nécessaires pour mieux les guider.

Le rapport détaillé et une vidéo présentant les résultats des travaux sont disponibles au www.vgq.qc.ca.